

## LA VOLONTE DE TRANSPARENCE CONCERNANT LES ESSAIS

La France est soucieuse de protéger les données scientifiques et technologiques de son programme d'essais relevant du secret défense, comme le font les autres puissances nucléaires, mais elle pratique aussi une large politique d'information et d'ouverture au sein de la communauté internationale.

Les nombreuses publications, visites et missions à Mururoa témoignent de sa volonté de transparence, en particulier vis-à-vis des populations du Pacifique. Le Gouvernement français annonce toute expérimentation aussitôt réalisée et fait diffuser un rapport annuel sur la surveillance de l'environnement et le bilan radiologique aux élus de Polynésie française et au comité scientifique des Nations unies pour l'étude des rayonnements ionisants (UNSCEAR).

Les autorités françaises sont aussi préoccupées de rétablir la vérité scientifique en toute objectivité, si nécessaire avec le concours d'organismes extérieurs ou d'instances internationales.

Plusieurs missions ont ainsi pu constater les sévères conditions de sécurité observées sur le site et l'absence d'effets significatifs de ces expériences tant pour les populations de cette région que pour l'environnement naturel. Il faut notamment citer les missions TAZIEFF (1982), ATKINSON de Nouvelle-Zélande (1983), COUSTEAU (1987).

Ces constatations ont été confirmées par des mesures comparatives de radioactivité effectuées avec la participation de plusieurs laboratoires étrangers de renom scientifique international, en 1991 puis en 1994. Des contrôles de même type auront lieu à la fin de cette ultime campagne.

Enfin, la Direction des centres d'expérimentation nucléaires (DIRCEN) avec le concours du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) a décidé de livrer à la communauté internationale sous forme d'une monographie la somme des connaissances accumulées depuis plus de vingt-cinq ans dans le domaine des sciences de l'environnement des atolls de Mururoa et Fangataufa. Le premier tome traitant de la géologie des atolls est paru en 1994 ; les deux suivants traitant de la phénologie des essais et du bilan biologique le seront très prochainement ; le dernier qui traitera du bilan radiologique est attendu en 1996.